

RÈGLEMENT INTÉRIEUR Bébé-Club

- **Article 1** Le règlement intérieur spécifique aux groupes du Bébé-Club vient en complément du règlement intérieur de l'Entente Gymnique Étampoise.
- Article 2 Chaque enfant doit être accompagné d'une <u>personne adulte</u>, sous peine de ne pas être accepté. Un frère ou une sœur (14 ans minimum) peut être accepté à partir du moment où il/elle participe réellement à la séance avec l'enfant. Le nombre maximum d'accompagnateur par enfant est de deux. Les petits frères et sœurs non pratiquants ne seront pas autorisés à rentrer dans la salle.
- Article 3 Enfant et accompagnateur doivent se présenter à l'heure de la séance.
- **Article 4** <u>Aucun spectateur</u> n'est accepté pendant les séances. Les portes de la salle de gymnastique seront fermées durant les séances.
- Article 5 L'enfant doit porter une tenue de sport et ne pas avoir de bijoux sous peine de ne pas être accepté.

ENTENTE GYMNIQUE ÉTAMPOISE – Mairie, Place de l'Hôtel de ville et des droits de l'Homme, 91150 ÉTAMPES Siret n°785 194 192 000 15 – Agrément J&S n°91S23 – www.egetampes.com – entente.gym.etampes@gmail.com